



En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 50

Séance du 4 juillet 2022

Le quatre juillet deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 28 juin 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

| | |
|------------------------|---|
| ASTILLÉ | TRIDON Fabrice, suppléant |
| ATHÉE | MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire |
| BALLOTS | CHAUVIN Maxime, titulaire |
| BOUCHAMPS LES CRAON | GAUBERT Jean-Eudes, titulaire |
| BRAINS SUR LES MARCHES | SORIEUX Vanessa, titulaire |
| CHÉRANCÉ | VALLÉE Jacky, titulaire |
| CONGRIER | TISON Hervé, titulaire |
| COSMES | / |
| COSSÉ LE VIVIEN | Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires |
| COURBEVILLE | BANNIER Géraldine, titulaire |
| CRAON | de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires |
| CUILLÉ | HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire |
| DENAZÉ | GOHIER Odile, titulaire |
| FONTAINE COUVERTE | BASLÉ Jérôme, titulaire |
| GASTINES | BERSON Christian, titulaire |
| LA BOISSIÈRE | TESSIER Jean-Pierre, titulaire |
| LA CHAPELLE CRAONNAISE | LECOT Gérard, titulaire |
| LA ROË | CHADELAUD Gaétan, titulaire |
| LA ROUAUDIÈRE | / |
| LA SELLE CRAONNAISE | JUGÉ Joseph, titulaire |
| LAUBRIÈRES | BRÉHIN Colette, titulaire |
| LIVRÉ LA TOUCHE | CHANCEREL Philippe, titulaire |
| MÉE | BAHIER Alain, titulaire |
| MÉRAL | CHAMARET Richard, titulaire |
| NIAFLES | / |
| POMMERIEUX | RESTIF Vincent, titulaire |
| QUELAINES ST GAULT | LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires |
| RENAZÉ | GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires |
| SENONNES | POIRIER Bruno, suppléant |
| SIMPLÉ | CLAVREUL Yannick, titulaire |
| ST AIGNAN S/ROË | PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires |
| ST ERBLON | GAUCHER Olivier, titulaire |
| ST MARTIN DU LIMET | BOURBON Aristide, titulaire |
| ST MICHEL DE LA ROË | GILLES Pierrick, titulaire |
| ST POIX | / |
| ST QUENTIN LES ANGES | GUINEHEUX Dominique, titulaire |
| ST SATURNIN DU LIMET | BEDOUET Gérard, titulaire |

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), DALIFARD Alexia (Ballots), LÉPICIER René-Marc (Congrier), COUËFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), LANVIERGE Quentin (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), PELLUAU Philippe (Renzé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint-Poix)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Jean Sébastien DOREAU
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Aurélie MAHIER

Thierry JULIOT a donné pouvoir à Pierrick GILLES
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu Gaétan CHADELAUD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-07/103 – RESSOURCES HUMAINES

SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DU PÔLE ENVIRONNEMENT (MODIFICATION DES GRADES)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 4 juillet 2022

OBJET 2022-07/103 – RESSOURCES HUMAINES
Suppression et création d'un poste de
Directeur du pôle environnement
(Modification des grades)

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, expose au conseil communautaire que, suite au départ du Directeur du pôle environnement, une annonce est en cours de diffusion. Il précise qu'en l'absence de candidatures correspondant aux attendus du poste, il est nécessaire d'élargir le cadre d'emploi sur lequel le poste est ouvert.

Il est proposé :

- de supprimer un poste de directeur du pôle environnement, à 35/35^{ème} ouvert aux cadres d'emplois des Ingénieurs et des Techniciens territoriaux, à compter du 5 juillet 2022,
- de créer un poste de directeur du pôle environnement, à 35/35^{ème} ouvert aux cadres d'emplois des Ingénieurs, Attachés Territoriaux et des Techniciens Territoriaux, à compter du 5 juillet 2022.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14.

Considérant les inscriptions budgétaires 2022,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 28 juin 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ DÉCIDER la suppression d'un poste de directeur du pôle environnement à 35/35^{ème} ouvert aux cadres d'emplois des Ingénieurs et des Techniciens territoriaux, à compter du 5 juillet 2022,
- ⇒ DÉCIDER la création d'un poste de directeur du pôle environnement, à 35/35^{ème} ouvert aux cadres d'emplois des Ingénieurs, Attachés Territoriaux et des Techniciens Territoriaux, à compter du 5 juillet 2022,
- ⇒ AUTORISER le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 12 juillet 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20220704-DELIB202207103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Affichage : 15/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

